

**DROIT  
DES  
AFFAIRES**

André Favre Rochex  
Guy Courtieu

**Le droit  
du contrat  
d'assurance  
terrestre**

Préface de Hubert Groutel

**L. G. D. J**

**DELTA**



## DROIT DES AFFAIRES

Le droit du contrat d'assurance ne laisse passer aucune occasion de démontrer sa vitalité.

Dès 1930, bien avant que ne se constitue le droit de la consommation, il protège l'assuré-consommateur en invitant l'assureur à définir clairement la portée de son engagement. Au nom de l'équilibre, ce devoir d'informer impose, en retour, au proposant et à l'assuré, la déclaration loyale des composantes du risque.

Il lui faut, aussi, veiller sur les intérêts des victimes et, ainsi, pour s'adapter aux exigences des assurances obligatoires de responsabilités, élargir le champ des exceptions qui leur sont inopposables.

Plus tard, il gèrera les situations contractuelles que créent l'apparition des nouvelles opérations que sont la protection juridique, l'assurance de groupe – avec toutes ses variantes – et la transcription, en droit interne, des directives communautaires.

Aujourd'hui, il doit non seulement se mesurer avec le droit patrimonial de la famille mais, encore, répondre à de multiples interrogations.

Notre droit cumule cette nécessité ininterrompue d'adaptation au temps avec la veille permanente à laquelle l'oblige la multiplicité des intervenants au contrat d'assurance : proposant, assuré, adhérent, bénéficiaire, tiers lésé, créanciers..., chacun revendiquant plus de droits que l'autre.

Professionnels de l'assurance, les auteurs ont été, dans la pratique, dans le quotidien, témoins des évolutions de ce droit mais aussi de ses hésitations et de ses retournements.

Collection « Droit des Affaires » dirigée par G. Flécheux et J. Ghestin.

Prix spécial  
Pays arabes: 138 FF

ISBN 2-275-01672-4 300 F

L. G. D. J